

## Pension et durée mariage

Par **MounaLou**, le **15/05/2019** à **23:29**

Je suis marié depuis bientôt un an , actuellement sans emploi mais un projet professionnel à venir , je perçois le chômage ( CSP) jusqu'à juillet ensuite je suis à pôle emploi mon mari est gérant et se verse des revenus mensuelles à hauteur de 6000 euros , aurais-je le statut de prétendre à la pension compensatoire. Nous sommes âgé de 47 ans pour lui et 46 pour moi .

Merci pour votre réponse.

Cordialement

carmona MASSAFI Mounera

Par **youris**, le **16/05/2019** à **08:45**

bonjour,

le montant d'une prestation compensatoire est fonction, entre de la durée du mariage et si le divorce entraîne une disparité de niveau de vie pour l'un des époux.

donc si vous êtes mariés depuis 1 an seulement, son montant sera très faible soit inexistant.

salutations